

Val-d'Or, le 27 octobre 2017

À : **M. Pierre St-Antoine**
Directeur des affaires institutionnelles et des communications
École nationale de police du Québec

c.c. : **M^e Christian Veillette, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0051-B**

Monsieur St-Antoine,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration de l'École nationale de police du Québec afin d'obtenir des informations sur **la formation aux réalités autochtones des agents de services correctionnels exerçant un rôle clinique**.

À cet effet, nous demandons à l'École nationale de police du Québec de nous transmettre les informations/documents suivants :

Formation et réalités autochtones

1. Toute information relative aux programmes, aux activités ou aux initiatives concernant les réalités autochtones offerts dans le cadre de formation, de sensibilisation, de perfectionnement professionnel ou autres dispensés :
 - a. À l'ensemble des agents de services correctionnels exerçant un rôle clinique qui reçoivent ou qui ont reçu des formations à l'École nationale de police du Québec.
 - b. Aux agents de services correctionnels exerçant un rôle clinique qui sont en contact régulier avec une clientèle autochtone, par leurs affectations géographiques ou pour d'autres raisons et qui reçoivent ou qui ont reçu des formations à l'École nationale de police du Québec.
2. Les plans de cours, activités de formation, documents distribués, lectures recommandées et autre matériel pédagogique pertinents relatifs aux réalités autochtones utilisé dans le cadre de ces formations, programmes, activités ou autres aux initiatives connexes.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **5 jours ouvrables**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande (par exemple, si l'information demandée n'est pas disponible ou n'existe pas). Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **30 prochains jours à compter d'aujourd'hui**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Si l'une ou plusieurs des informations demandées ne pouvaient nous être communiquées, quelle qu'en soit la raison, nous vous prions de nous en faire part par écrit en détaillant les motifs. Pour toute question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-5039.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur St-Antoine, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113
Tél.: 819 354-5039

marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

À: Barry-Gosselin, Marie-Josée
Objet: RE: Demande de renseignements / Dossier DG-0051-B / CERP

De : Blake-Lainesse, Andréanne [<mailto:Andreanne.Blake-Lainesse@enpq.qc.ca>]

Envoyé : 1 novembre 2017 09:16

À : Barry-Gosselin, Marie-Josée <marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca>

Cc : St-Antoine, Pierre <psta@enpq.qc.ca>

Objet : RE: Demande de renseignements / Dossier DG-0051-B / CERP



Bonjour madame Barry-Gosselin,

Suite à la demande de la Commission reçue le 27 octobre 2017 concernant les agents de services correctionnels exerçant un rôle clinique,

Nous aimerions vous informer que les agents de services correctionnels (ASC) exerçant un rôle clinique reçoivent la même formation que les ASC réguliers, soit le *Programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels*. Les ASC cliniques sont des ASC spécialisés en accompagnement des personnes incarcérées donc, ce qui entoure la réinsertion sociale. Toutefois, l'ENPQ ne donne pas de formation spécifique en accompagnement aux ASC cliniques. Pour votre information, les ASC qui exercent un rôle clinique sont sélectionnés en fonction de leur intérêt et leur expérience.

Ce faisant, nous n'avons aucune documentation supplémentaire disponible pour répondre à votre demande.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous souhaitons une excellente journée.

Cordialement,

Andréanne Blake-Lainesse

Technicienne en droit
Direction des affaires institutionnelles
et des communications

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631, poste 6417
Télécopieur : 819 293-8630
andreanne.blake-lainesse@enpq.qc.ca

Visitez notre site Web au : www.enpq.qc.ca



Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel. Si vous avez reçu ce message par erreur, détruisez-le et communiquez avec nous.